



MAIRIE-56150

☎ 02.97.27.10.88

☎ 02.97.27.10.69

commune-stbarthelemy@orange.fr

www.saint-barthelemy56.net

AIDE AUX DEVOIRS - ANNEE 2020 – 2021

MODALITES DE FONCTIONNEMENT

Exemplaire à retourner en Mairie pour le 08 Janvier

(Le jour de démarrage vous sera précisé ultérieurement)

I - MODALITES DE FONCTIONNEMENT

INSCRIPTION :

Elle fonctionne au Centre Culturel dans un espace spécialement aménagé le lundi et jeudi de 16h30 à 17h30, pour les élèves scolarisés du Cp au Cm2.

Sous réserve d'un nombre d'inscriptions suffisantes (4 minimum par jour).

L'effectif dépend de l'âge des enfants :

- 14 enfants si tous les enfants sont âgés d'au moins 6 ans
- 10 enfants si un enfant est âgé de moins de 6 ans

La capacité d'accueil étant limitée, la priorité sera donnée aux familles dont le(s) parent(s) travaille(nt).

Un membre du personnel municipal est chargé d'accompagner les élèves de l'école Les Hirondelles dès 16h30 et de les accompagner jusqu'au Centre Culturel.

Le goûter sera pris à l'école avant le transfert vers le Centre Culturel.

Les élèves participants doivent se munir de leur matériel de travail scolaire (cahiers, livres, crayons, etc...) et des devoirs donnés par les enseignants de l'école.

Il est demandé aux parents de récupérer leurs enfants **au centre culturel à 17h30** ou de **les autoriser à se rendre seuls à leur domicile**.

Les enfants non récupérés sont automatiquement conduits en garderie (au tarif garderie).

Il est demandé à tous les parents de signer l'autorisation parentale liée à ce déplacement.

Pièce « Obligatoire » à fournir lors de l'inscription :

- Une attestation d'assurance ***



L'assurance en responsabilité civile

Les organisateurs de l'accueil, comme l'exploitant des locaux où cet accueil se déroule, sont tenus de souscrire un contrat d'assurance garantissant les conséquences pécuniaires de leur responsabilité civile, ainsi que celles de leurs préposés et des participants aux activités qu'ils proposent. Les assurés sont tiers entre eux.

Les organisateurs sont également tenus d'informer les responsables légaux des mineurs concernés de leur intérêt à *** souscrire un contrat d'assurance spécifique**.

TARIFS :

	<u>Rentrée 2020</u>
Tarif 1/2 heure + Goûter	2,00 €
Tarif 1/2 heure	1,00 €

II - FACTURATION ET PAIEMENT :

Le paiement (cumulé avec la facture de cantine et de garderie) se fait chaque mois, sur émission d'un titre de recette adressé par la Trésorerie de PONTIVY.

Règlement par prélèvement : Nous vous demandons de privilégier ce mode de règlement.

Règlement par Chèque : A déposer à la Mairie ou à adresser directement à la Trésorerie.

Nous vous demandons de bien vouloir respecter au mieux la date limite de paiement. Tout retard pourra entraîner l'exclusion **temporaire ou définitive** de l'Aide aux Devoirs.



AIDE AUX DEVOIRS - ANNEE 2020 – 2021

INSCRIPTION

Exemplaire à retourner en Mairie pour le 08 Janvier

(Le jour de démarrage vous sera précisé ultérieurement)



Renseignements relatifs à l'enfant concerné

Classe :

Nom :

Prénom :

Garçon Fille

Date de naissance : Lieu de naissance.....

Fréquence de présence à L'Aide aux Devoirs

Cocher le/les jour(s) de présence :

Lundi <input type="checkbox"/>	jeudi <input type="checkbox"/>
De 16h30 à 17h30	De 16h30 à 17h30

Nous, soussignés....., père-mère-tuteur

De l'enfant, élève de la classe de

- Autorisons le personnel de la garderie à faire appel aux secours d'urgence (Pompiers – Samu) en cas d'urgence médicale.
- Autorisons mon enfant à se rendre au centre culturel, puis retour si besoin en garderie, 1 ou 2 fois par semaine, accompagné d'un personnel communal chargé de l'Aide aux Devoirs.
- Nous certifions avoir pris connaissance du règlement de l'Aide aux Devoirs et nous nous engageons à le respecter.

Autorisons mon enfant à se rendre seul au domicile familial.

N'autorisons pas mon enfant à se rendre seul au domicile familial.

Nous certifions avoir pris connaissance des Modalités de fonctionnement de l'Aide aux Devoirs Municipale et nous nous engageons à les respecter.

Fait à, le.....

Lu et Approuvé

Signature des parents :

Lu et Approuvé

Signature de l'enfant :

Pièce « Obligatoire » à fournir lors de l'inscription :

- Une attestation d'assurance ***



L'assurance en responsabilité civile

Les organisateurs de l'accueil, comme l'exploitant des locaux où cet accueil se déroule, sont tenus de souscrire un contrat d'assurance garantissant les conséquences pécuniaires de leur responsabilité civile, ainsi que celles de leurs préposés et des participants aux activités qu'ils proposent. Les assurés sont tiers entre eux.

Les organisateurs sont également tenus d'informer les responsables légaux des mineurs concernés de leur intérêt à * **souscrire un contrat d'assurance spécifique.**